
Lettre des officiers municipaux de la commune d'Orbec qui font part à la Convention de la levée en masse des citoyens pour secourir le département de la Manche saccagé par les rebelles de la Vendée, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre des officiers municipaux de la commune d'Orbec qui font part à la Convention de la levée en masse des citoyens pour secourir le département de la Manche saccagé par les rebelles de la Vendée, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 585-586;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39933_t1_0585_0000_14;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

justice, la crainte du châtimeut les détournera du crime. »

(Suivent 74 signatures.)

Le citoyen Gasay (Gazay) le jeune, de Nîmes, offre à la patrie un billet de 1,000 livres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Gazay jeune (2).

« Nîmes, 6 frimaire, 2^e de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Désirant convertir mon prêt volontaire en offrande, je viens déposer sur l'autel de la patrie ce billet de 1,000 livres. J'y joins les vœux les plus ardents pour le salut de la République et la reconnaissance la plus entière pour nos dignes représentants. Puisse cet acte être aussi agréable à la Convention qu'il est satisfaisant pour mon cœur.

« Salut et fraternité.

« GAZAY jeune. »

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (3).

Le citoyen Antoine Garay (*sic*) jeune, fabricant, habitant de Nîmes a fait remise de la somme de 1,000 livres pour l'emprunt volontaire.

L'administration du département du Var fait part à la Convention qu'elle vient de commencer la vente des biens des émigrés dans l'étendue de ce département et qu'un domaine estimé 54,000 livres a été vendu 126,600 livres.

Insertion au « Bulletin » (4).

Suit la lettre de l'Administration du département du Var (5).

L'Administration du département du Var, au Président de la Convention nationale.

« Grasse, le 16^e jour du 2^e mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Nous nous empressons d'instruire la Convention, que la vente des biens des émigrés a

commencé dans le ressort du département du Var.

« Le district de Grasse vient de (*sic*) vendre pour 126,600 livres; le prix d'estimation s'élevait à peine à 54,000. Le prix de l'adjudication a donc plus que doublé; il espère qu'il en sera de même dans tout le reste du ressort.

« Nous presserons de tous nos moyens l'accélération de cette opération intéressante; il est temps enfin que la République recueille la trop juste indemnité des dépenses que lui causent tant de scélérats qui se sont armés contre leur patrie.

« Le département du Var offre à la Convention l'hommage de son respect pour elle, de son mépris et de son exécration pour les rois et la royauté, de sa haine pour le fédéralisme et de son attachement inviolable à l'unité et à l'indivisibilité de la République.

« Administrateurs sans-eulottes, nous verserons jusqu'à la dernière goutte de notre sang plutôt que de souffrir qu'on porte la moindre atteinte à la sainte constitution que la Montagne nous a donnée (1).

« J. MAURET; BARRIERE; AUBERT, *président*; MANE; REBAUD; PIEMAGUES, *procureur général syndic*; CHABERT, *secrétaire général*. »

Les officiers municipaux de la commune d'Orbec font part à la Convention nationale, que les citoyens de cette commune se sont levés en masse pour secourir le département de la Manche, lorsqu'ils ont appris la marche des débris de l'armée des rebelles de la Vendée vers ce département.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre des officiers municipaux de la commune d'Orbec (3).

Les officiers municipaux de la commune d'Orbec, à la Convention nationale de France.

« Orbec, le 23 brumaire de l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« A peine les jeunes citoyens de première réquisition de la commune d'Orbec étaient rendus au district de Lisieux, que nous avons appris la marche des débris de l'armée fugitive des rebelles de la Vendée vers le département de la Manche, et aussitôt nous nous sommes empressés de prendre la délibération dont nous vous envoyons la copie ci-jointe.

« Le registre du patriotisme et de la gloire n'a pas été ouvert inutilement. La compagnie entière des canoniers s'est fait inscrire pour servir dans l'artillerie; six autres citoyens ayant servi dans les troupes à cheval ou exercés à

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 338.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 810.

(3) *Bulletin de la Convention* du 4^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II (mercredi 4 décembre 1793).

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 338.

(5) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 822.

(1) Applaudissements, d'après le *Mercur universel* [15 frimaire an II (jeudi 5 décembre 1793), p. 235, col. 1].

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 338.

(3) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 822.

l'équitation, se sont aussi fait inscrire pour la cavalerie; enfin, 18 citoyens ayant servi anciennement dans les troupes de ligne, se sont aussi fait inscrire pour l'infanterie.

« Cet exemple ne tardera pas à être imité par les autres citoyens de cette commune et du canton.

« Citoyens législateurs, il était du devoir de la commune d'Orbec, qui, la première, du département du Calvados, a protesté contre les arrêtés liberticides des départements insurgés, de n'être pas la dernière à se lever en masse pour défendre la cause de la liberté et de l'égalité; elle a rempli cette tâche honorable, et elle est satisfaite.

« Cependant, citoyens législateurs, un regret nous touche et nous affeete; nous n'avons pu délivrer à nos braves frères d'armes ni canons, ni fusils de calibre; nous en avons réclamé auprès du district et du département, mais nous ignorons quel sera le succès de cette demande. Dans ce doute, nous nous adressons à vous directement; veuillez bien ordonner la fourniture de ces objets, et nos vœux seront remplis. »

(Suivent 10 signatures.)

Extrait du registre des délibérations du conseil général de la commune d'Orbec, ce qui suit (1) :

Le vingt-deuxième jour de brumaire de l'an 2^e de la République française une et indivisible, en la maison commune, sur les huit heures du matin, le conseil général de la commune, présents : Périer, maire, Trevet, Courtin, Motte, Prevost, Viel et Picard, officiers municipaux, et Daufresne, procureur de la commune; Gislain, Bellière, Lavallée, Bellière aîné; Dauge, Guerault, Douis, Guerlin, Caen, Deshayes et Petit, notables; le comité de surveillance, présents : Marin, président, Gervais, Morin, Le Teulier, Duvallet, Forget, Courthonne, Duclos et Bisson, et les membres composant le tribunal de paix, réunis extraordinairement en assemblée publique, assistés du secrétaire greffier de la municipalité.

Le citoyen maire a mis sur le bureau un paquet apporté ce jourd'hui par un courrier venant de Lisieux, sur les huit heures du matin.

Ouverture faite d'icelui, il s'y est trouvé :

1^o Une lettre des administrateurs du département du Calvados à ceux du district de Lisieux, en date du vingt de ce mois, relative aux secours demandés au district de Lisieux pour marcher contre les rebelles de la Vendée;

2^o Une lettre de J.-J. Costin, membre de la Société populaire de Coutances, député par le représentant du peuple Lecarpentier et par le général Sepher, aux citoyens composant la Société populaire de Lisieux, en date du 19 de ce mois, relative au même objet;

3^o Enfin, une lettre du district de Lisieux en date du 21 de ce mois, adressée à cette municipalité, aussi relative au même objet.

Lecture donnée publiquement de toutes ces pièces, et où le procureur de la commune, l'assemblée a arrêté :

1^o Que la compagnie de canonniers de la

garde nationale de cette commune sera invitée de se rendre sur-le-champ en cette maison commune pour entendre la lecture de ces dépêches;

2^o Qu'il sera fait à l'instant une proclamation au son du tambour par les rues et carrefours de cette commune à ceux qui voudraient partager la gloire d'exterminer les débris de l'armée fugitive de la Vendée, soit dans les troupes à cheval, soit dans l'infanterie, de se présenter en cette maison commune pour faire inscrire leurs noms sur le registre qui va être ouvert à cette fin;

3^o Qu'il va être écrit sur-le-champ aux municipalités du canton pour les instruire du contenu des dépêches reçues par cette municipalité et les inviter à employer tout leur zèle et leurs efforts auprès des citoyens de leur commune pour les engager à voler au secours du département de la Manche;

4^o Que tous les chevaux propres à la cavalerie et aux charrois, existant dans le canton vont être sur-le-champ mis en réquisition.

En conséquence de la proclamation et dite invitation dont est ci-devant parlé, quantité de citoyens de cette commune se sont présentés et ont dit que la patrie les appelant à partager la gloire d'exterminer les débris de l'armée fugitive de la Vendée, ils viennent faire inscrire leurs noms sans contracter aucun engagement, parce qu'après qu'ils auront rempli cette tâche honorable, ils seront libres de rentrer dans leurs foyers.

Cette proposition ayant été accueillie et arrêtée par l'assemblée, il a été procédé à l'inscription desdits citoyens ainsi qu'il suit :

Pour l'artillerie :

Pierre-Nicolas-Théodore Gervais, Pierre Lesage; François Ledoux, Pierre Moutou, Jean-Baptiste Dubois, Louis Coudrette, Guillaume Le Sage, Eustache Dauge, Lafite, Auguste Brunet, Louis Remond, François Guérin dit Picart, Fontaine, Charpentier, Lozé Charpentier, Martin Lafosse, Pierre-Adrien Cordier, Jean Moulin, Genier dit Lafontaine, Lechangeur, galochier, Reculé Rosier, Lefevre l'aîné, chapelier; Marin Lefevre, Michel Lottin, Lallemand, Ceffré, César Soittin, Petit, Curel Tournour, Marie dit La France, Colette dit la France, Viedje dit Montoure, Dronin, Aubert l'aîné, menuisier, François Louet.

Pour la cavalerie :

Esser, Deslandes, perruquier, François Burgault, Laurent Vartier, Charpentier le jeune, maréchal, Nicolas Leclerc.

Pour l'infanterie :

Jean-Baptiste Duclos, François Lebugle, Jean-Baptiste Bellière, Christophe Ménage, Dominique Leroy, Jean-Baptiste Guillaume Fouques, Guillaume Leclerc, Denis Lieuvin, Jean Ménage, Maurice Bonnegent, Dominique Houssaye, Pierre Vallée, Philippe Faucillon, Duport, Gueroult l'aîné, Roudier, perruquier, Jacques François Deshayes, Louis Michel, Guillaume Jespère.

L'assemblée a arrêté, sur la demande des citoyens ci-dessus inscrits, qu'ils partiront ven-

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 822.